

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY  
(SARTHE)  
CODE POSTAL : 72220  
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE  
CONVOCATION ET  
D'AFFICHAGE

06 Décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE DE  
LA DELIBERATION

19 Décembre 2022

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

|             |    |
|-------------|----|
| EN EXERCICE | 27 |
| PRESENTS    | 20 |
| VOTANTS     | 24 |

OBJET :

II - FINANCES

I - Subvention pour  
l'acquisition d'un vélo  
électrique

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an deux mille vingt deux

Le Lundi douze Décembre

à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, Mme ABEGG ; M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, M. LELIEVRE, Mme ROQUAIN, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, M. FOUCHARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. CHAUCHET (pouvoir à M. GERAULT) ; M. WEIBEL excusé ; Mme JOUBERT excusée ; Mme LECLERCQ (pouvoir à Mme BALLESTER) ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. GIRAUD) ; M. MEUNIER ; Mme FIEZ (pouvoir à M. FOUCHARD).

Mme Anne BALLESTER a été élue Secrétaire.

### II - FINANCES

#### I - Subvention pour l'acquisition d'un vélo électrique

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler, pour l'année 2023, l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un vélo électrique, pour les 20 premières demandes, dans la limite d'une aide par habitant.

Son montant est fixé à 25 % du prix d'acquisition dans la limite de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de reconduire, pour l'année 2023, l'attribution d'une subvention de 25 % du prix d'acquisition TTC d'un vélo électrique, dans la limite de 100 € et d'une aide par habitant, pour les 20 premières demandes,
- autorise Monsieur le Maire à signer avec les différents acquéreurs, la convention annexée à la présente délibération, définissant les modalités d'attribution de cette subvention.

Le Secrétaire de séance  
Anne BALLESTER



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Sébastien GOUHIER

